



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Etienne PERIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Maryse DELASSUS, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**COMMUNE DE LICQUES - ALIÉNATION FONCIÈRE D'UN TERRAIN PRIVÉ
DÉPARTEMENTAL AU PROFIT D'UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ RIVERAIN**

(N°2025-328)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-11 et suivants, L.1311-13 et L.3213-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2024-62506-66864 en date du 03/10/2024 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'aliéner la parcelle cadastrée ZK n°11 au lieudit « les arteaux » à LICQUES, d'une contenance de 441 m², au profit de Madame Danielle FRANQUE veuve HONORE (ou toute personne pouvant s'y substituer), moyennant le prix de 880,00 €, conformément aux plans en annexes et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de vente en la forme notariée (ou, le cas échéant, en la forme administrative) ainsi que toutes les pièces afférentes, et à en percevoir le prix y figurant.

Article 3 :

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Recette - fonctionnement	C06-020J06	775/943	Operations foncières	880,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
LICQUES

Section : ZK
Feuille : 000 ZK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 16/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

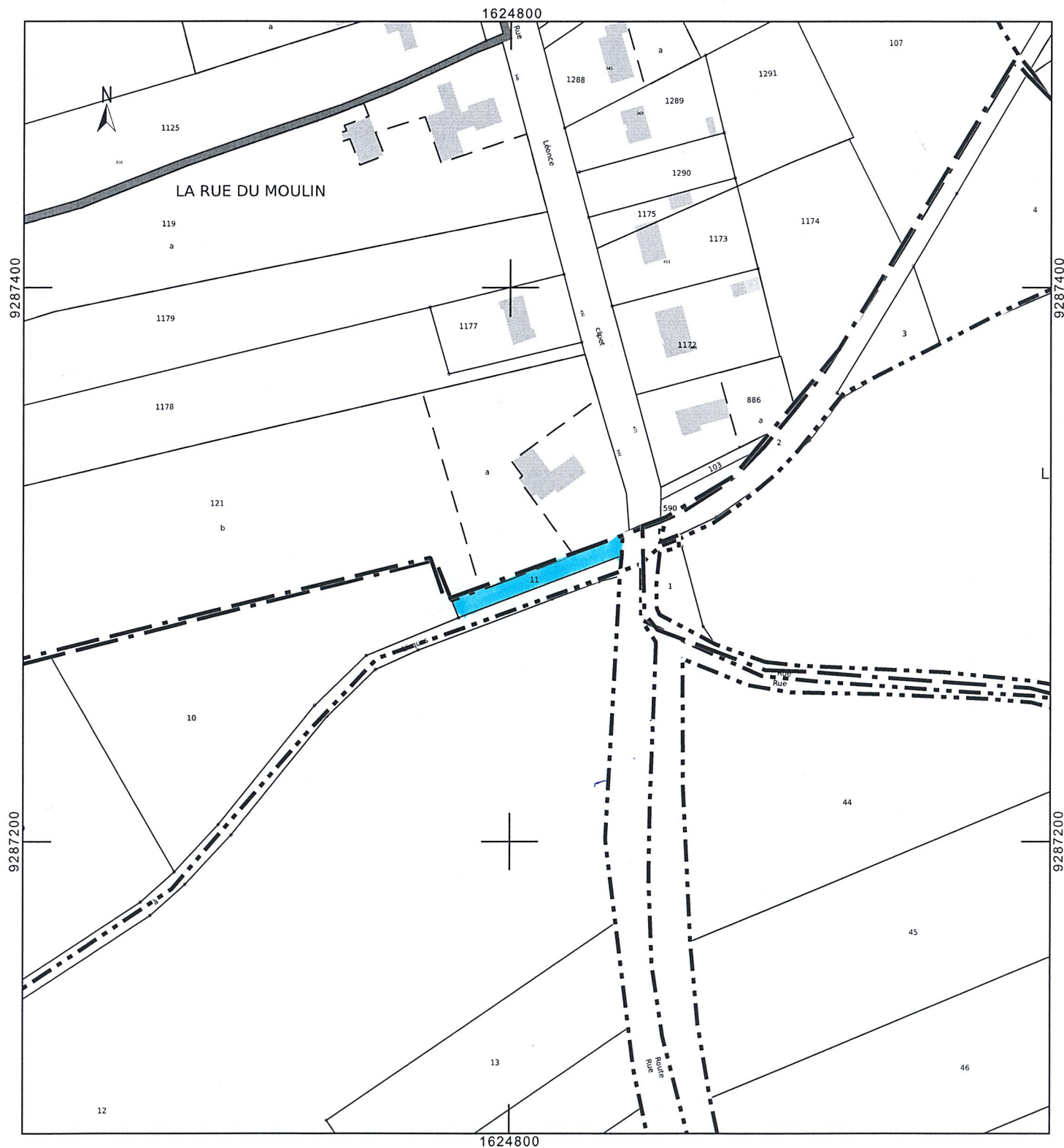
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOULOGNE SUR MER
Pôle de topographie et Gestion cadastrale
26 Rue d'Aumont 62321
62321 BOULOGNE SUR MER
tél. 03.21.10.29.02 -fax
ptgc.620.boulogne-sur-
mer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 Parcelle ZK n° 11
441 m²

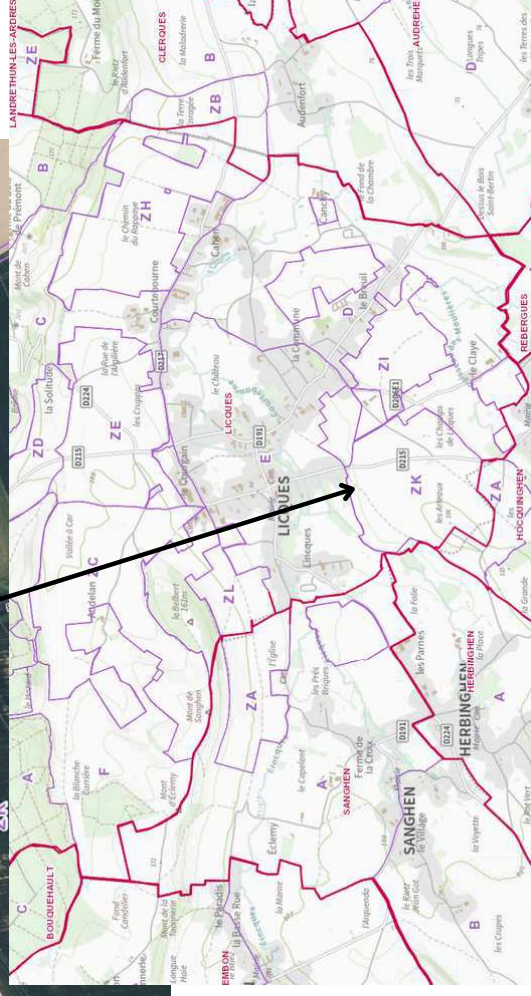
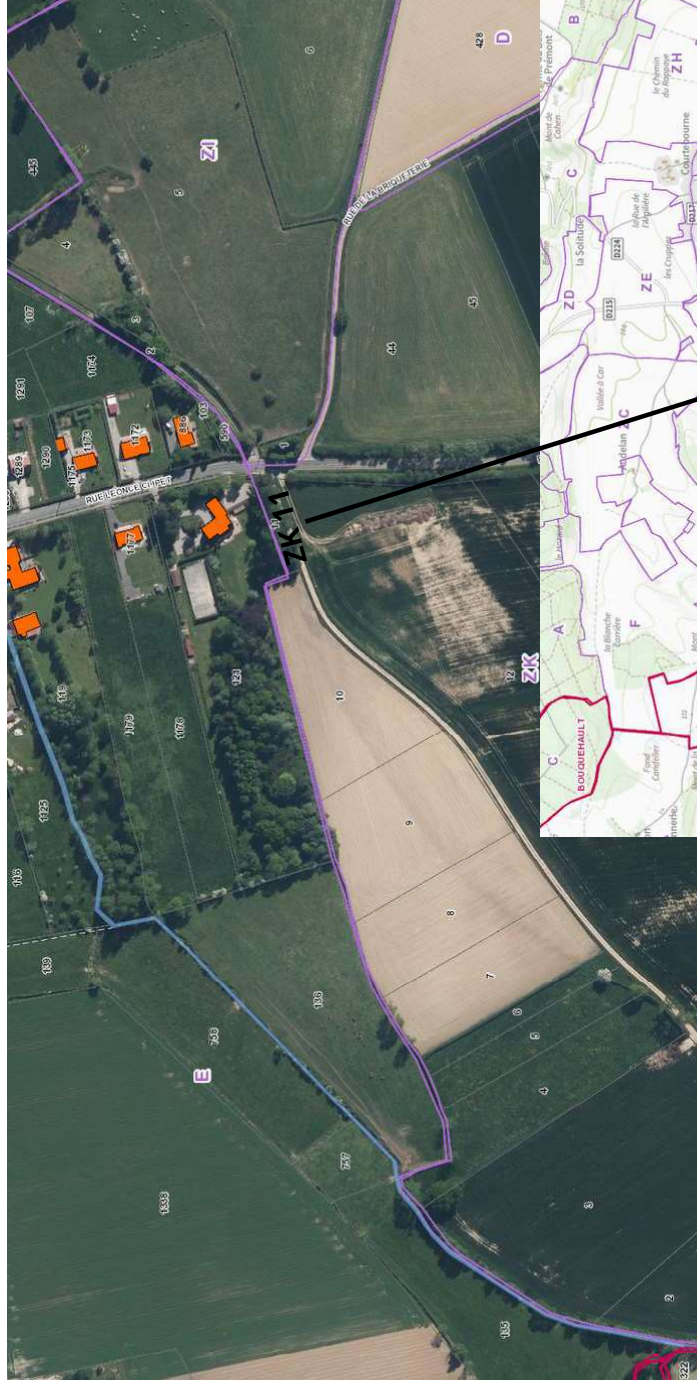


Plan de situation

Commune: LICQUES
lieudit "les arteaux"

Parcelle(s) Cadastrale(s) : ZK 11

Nature : agricole



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°11

Territoire(s): Calaisis

Canton(s): CALAIS-2

EPCI(s): C. de Com. Pays d'Opale

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

COMMUNE DE LICQUES - ALIÉNATION FONCIÈRE D'UN TERRAIN PRIVÉ DÉPARTEMENTAL AU PROFIT D'UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ RIVERAIN

Faisant suite aux procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur le territoire de la commune de LICQUES, une parcelle en nature de terrain d'agrément cadastrée ZK n°11 au lieudit « les arteaux » à LICQUES, a été attribuée au compte de propriété du Département du Pas-de-Calais depuis 2018.

Ce terrain, d'une superficie de 441 m², se situe en zone agricole au PLUi Pays d'Opale. N'ayant jamais été affecté à une mission de service public, il appartient au domaine privé départemental.

Madame Danielle FRANQUE veuve HONORE, propriétaire riveraine, demeurant [REDACTED], a fait part de sa volonté d'acquérir ladite parcelle au prix évalué par le Pôle d'évaluation domaniale, soit 880,00 € suivant avis n° 2024-62506-66864 en date du 3 octobre 2024.

Conformément aux dispositions des articles L. 3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Permanente du Conseil départemental peut délibérer sur ce projet d'aliénation.

Le transfert de propriété serait établi par acte notarié en l'étude de Maître Daniel GALLET, notaire à ARDRES et les frais d'acte pris en charge par l'acquéreur.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de décider d'aliéner la parcelle cadastrée ZK n°11 au lieudit « les arteaux » à LICQUES, d'une contenance de 441 m², au profit de Madame Danielle HONORE (ou toute personne pouvant s'y substituer), moyennant le prix de 880,00€, selon les modalités reprises au présent rapport ;

- de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à signer l'acte de vente en la forme notariée (ou, le cas échéant, en la forme administrative) ainsi que toutes les pièces afférentes, et à en percevoir le prix y figurant.

La recette sera affectée sur le budget départemental, comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
fonctionnement recette	C06-020J06	775/943	Operations foncières		880

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY